

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération  
n°148-2022  
Point 4.11.1.10

### Point 4.11.1.10 de l'ordre du jour

#### Création du DIU Coordination en gérontologie – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le DIU « Coordination en Gérontologie » est une formation universitaire nationale spécifique de la personne âgée dans le cadre des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et des dispositifs gérontologiques territoriaux (Dispositifs d'Appui à la Coordination entre-autres). Elle est destinée aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui souhaiteraient acquérir des compétences de cette spécialité en vue de leur exercice pour une fonction de coordination en EHPAD ou en dispositif territorial gérontologique. Le parcours de formation est unique afin de permettre aux médecins titulaires du diplôme d'exercer l'une ou l'autre des fonctions au cours de sa carrière, voire éventuellement les deux en même temps selon les organisations locales.

Ce diplôme dure un an et fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée qui en est la condition principale d'accès, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la Capacité de Médecine de Gérontologie (DIU Médecine de la Personne âgée créé en 2021/22 en remplacement de la première année de la Capacité de Gérontologie, dont l'enseignement a pris fin en 2021, demande de création du DIU de Coordination en Gérontologie pour la rentrée universitaire 2022/23 en remplacement de la deuxième année de la Capacité).

En raison du vieillissement de la population (les plus de 75 ans représentent 9% de la population française), les compétences gériatriques et gérontologiques seront de plus en plus recherchées par les EHPAD (7500 établissements en France, dont 200 en Alsace), les Conseils Départementaux, les Agences Régionales de Santé, les Dispositifs d'Appui à la Coordination, les Communautés Territoriales Professionnelles de Santé, etc ...

Les droits d'inscription s'élèvent à 1700 € (243 € de droit de base niveau master et 1457 € de droits spécifiques).

Le 4 juillet 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 20 pour.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DIU Coordination en gérontologie – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

**Création du**

*DIU « Coordination en Gériatrie »*

*pour l'année universitaire 2022/2023*

*note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme*

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante

à la DES : [des-appui@unistra.fr](mailto:des-appui@unistra.fr), au Service de formation continue, le cas échéant : [dominique.schlaefli@unistra.fr](mailto:dominique.schlaefli@unistra.fr)

## I. Nature de la demande <sup>\*</sup> (les points signalés par une <sup>\*</sup> sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

Public :  formation initiale hors alternance

formation continue (lettre d'intention à faire parvenir alors aussi au SFC, [dominique.schlaefli@unistra.fr](mailto:dominique.schlaefli@unistra.fr))

formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat professionnel)

## II. Exposé des motifs de la création / modification <sup>\*</sup>

Le DIU « Coordination en Gériatrie » est une formation universitaire nationale spécifique de la personne âgée dans le cadre des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et des dispositifs gériatriques territoriaux (Dispositifs d'Appui à la Coordination entre-autres). Elle est destinée aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui souhaiteraient acquérir des compétences de cette spécialité en vue de leur exercice pour une fonction de coordination en EHPAD ou en dispositif territorial gériatrique. Le parcours de formation est unique afin de permettre aux médecins titulaires du diplôme d'exercer l'une ou l'autre des fonctions au cours de sa carrière, voire éventuellement les deux en même temps selon les organisations locales.

Ce diplôme dure un an et fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée qui en est la condition principale d'accès, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la Capacité de Médecine de Gériatrie (DIU Médecine de la Personne âgée créé en 2021/22 en remplacement de la première année de la Capacité de Gériatrie, dont l'enseignement a pris fin en 2021, demande de création du DIU de Coordination en Gériatrie pour la rentrée universitaire 2022/23 en remplacement de la deuxième année de la Capacité).

En raison du vieillissement de la population (les plus de 75 ans représentent 9% de la population française), les compétences gériatriques et gériatriques seront de plus en plus recherchées par les EHPAD (7500 établissements en France, dont 200 en Alsace), les Conseils Départementaux, les Agences Régionales de Santé, les Dispositifs d'Appui à la Coordination, les Communautés Territoriales Professionnelles de Santé, etc ...

### III. Composante de rattachement :

Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la Santé

#### A. Composantes ou services associées :

#### B. Universités partenaires \*

Ce DIU est une formation nationale coordonnée par le **Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG)** et regroupe toutes les Universités Françaises au sein desquelles exerce un universitaire titulaire de Gériatrie, avec une collaboration plus étroite avec les Universités de Lorraine et de Reims-Champagne-Ardenne.

#### C. Autres partenariats \*

### IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg \*

Prénom, Nom Georges Kaltenbach

Grade PU-PH Classe exceptionnelle

CNU 53-01

Adresse Pôle de Gériatrie, Hôpital de la Robertsau, 83 rue Himmerich, 67000 Strasbourg

Téléphone 0388115704

Email [g.kaltenbach@unistra.fr](mailto:g.kaltenbach@unistra.fr) ou [georges.kaltenbach@chru-strasbourg.fr](mailto:georges.kaltenbach@chru-strasbourg.fr)

#### Co-Responsable

Prénom, Nom Elise Schmitt

Grade PH, Docteur en Sciences, Médecine et Pharmacie

Adresse Pôle de Gériatrie, Hôpital de la Robertsau, 83 rue Himmerich, 67000 Strasbourg

Téléphone 0388115884

Email [elise.schmitt@chru-strasbourg.fr](mailto:elise.schmitt@chru-strasbourg.fr)

### V. Conditions d'admission et public concerné \*

#### A. Mode de recrutement / sélection \*

Ce DIU s'adresse à des médecins titulaires d'un Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et exerçant la médecine de pleins droits en France. Les médecins à diplôme hors Union Européenne devront être lauréats de l'Epreuve de Vérification des Connaissances (EVC) dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE). La validation du DIU Médecine de la personne âgée est un préalable à l'inscription au DIU coordination en Gériatrie.

L'admission se fera à la suite d'un entretien avec le responsable et le co-responsable de la formation, qui jugeront de la qualité du projet professionnel gériatrique du candidat. Sur demande explicite, le candidat peut solliciter une dispense du DIU Médecine de la personne âgée, s'il peut faire valoir une expérience et une expertise suffisantes.

#### B. Effectifs prévisionnels

Les effectifs prévisionnels correspondront aux effectifs actuels du DIU Médecine de la personne âgée, c'est-à-dire une dizaine d'étudiants par année. Un minimum de 5 inscrits est souhaitable et un maximum de 20.

## **VI. Modalités d'évaluation des étudiants \***

Le jury du DIU sera présidé par le responsable de la formation, enseignant titulaire en gériatrie, et composé par l'équipe pédagogique de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Quatre critères de validation seront retenus :

### **- Condition d'assiduité (présentiel)**

Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux 64h de formation en présentiel (49 heures en régional et 15 heures en local).

### **- Validation de la partie théorique (e-learning)**

Validation du module d'e-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks.

Les modalités de validation du e-learning sont identiques au niveau national et sont votées annuellement par le CNEG.

Réussite à une épreuve écrite sur SIDES-NG de 1h30 (coefficient de 3, note éliminatoire à 8/20)

### **- Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) :**

Présentation d'un récit de situation clinique complexe et authentique (RSCA)

Les RSCA viseront à évaluer principalement les compétences cliniques, d'acteur de santé publique, éthiques et déontologiques, de communication, de coopération/collaboration, scientifiques et réflexives.

Note éliminatoire : 10/20, coefficient 1, durée 30 minutes (10 minutes présentation, 20 minutes discussion)

### **- Validation du stage par le tuteur sur les 20 demi-journées (sans rapport de stage).**

Le diplôme, délivré par l'Université de Strasbourg, est obtenu si :

- L'assiduité est validée pour la formation en présentiel et pour les 20 demi-journées de stage
- Les modules d'e-learning sont validés (100% de réussite)
- La moyenne de l'épreuve théorique nationale et de l'évaluation des pratiques professionnelles est supérieure ou égale à 10 sur 20
- La note de l'épreuve théorique nationale est supérieure ou égale à 8 sur 20
- La note de l'évaluation des pratiques professionnelles est supérieure ou égale à 10 sur 20

En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves une deuxième session sera organisée.

En cas de redoublement (1 seul toléré), les candidats devront repasser l'ensemble des épreuves.

## VII. Équipe pédagogique \*

L'équipe pédagogique sera présidée par un enseignant titulaire en gériatrie et sera composée des autres PUPH de la discipline, d'un médecin coordonnateur d'EHPAD, d'un médecin exerçant dans un dispositif territorial avec une activité gérontologique (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental) et d'un directeur d'EHPAD.

### A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
KALTENBACH Georges	PU-PH	53-01	UFR médecine	4	Coordination territoriale
VOGEL Thomas	PU-PH	53-01	UFR médecine	4	Médicaments
BLANC Frédéric	PU-PH	53-01	UFR médecine	2	Télé médecine
MAHMOUDI Rachid	PU-PH	53-01	Université de Lorraine	16	EHPAD
PERRET-GUILLAUME Christine	PU-PH	53-01	Université Reims-Champagne-Ardenne	16	Parcours de soins ville-hôpital

### B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
SCHMITT Elise	PH-HUS	6	Coordination territoriale et base du management
KARCHER Patrick	PH-HUS	4	Ethique
TEUBER Nathalie	PH-HUS	6	Métiers de la gérontologie
FERNANDEZ Catherine	PH-HUS	6	Evaluation gérontologique

## VIII. Enseignements \*

Les modalités pédagogiques reposent sur un enseignement théorique en e-learning (plateforme SIDES NG), des séminaires en présentiel avec analyses de pratiques, des stages en EHPAD et dans des dispositifs territoriaux gérontologiques :

- 68 heures e-learning
- 64 heures d'enseignement présentiel qui seront réalisées au niveau local (15 heures) et régional en collaboration avec les facultés de Médecine de Nancy et Reims (49 heures)
- Stage : 20 demi-journées en EHPAD et au sein d'un dispositif territorial gérontologique, sous la direction d'un gériatre.

### Enseignement présentiel régional (3 séminaires de 2 jours à Nancy, Reims et Strasbourg) : 49 heures

Thème	Durée
Présentation enseignement (un enseignant titulaire)	1h
Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel. Attente et limites vis-à-vis du gériatre. Décision collégiale. Notion de subsidiarité (un enseignant titulaire + au moins un enseignant vacataire non médecin)	3h00

Base du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe) (un enseignant titulaire + le directeur d'EHPAD associé au comité pédagogique)	3h00
Rôle de santé publique et de formation (un enseignant titulaire)	1h30
Bon usage des médicaments, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse (un enseignant titulaire)	3h00
EHPAD historique, fonctionnement, budget (un enseignant titulaire + un médecin co + un directeur)	2h30
Dispositifs territoriaux gérontologiques : historique, concepts d'appui et de coordination, acteurs, fonctionnement des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DACs), budget (un enseignant titulaire + un médecin de dispositif)	3h00
Démarche éthique, niveau de soins : (deux enseignants titulaires)	4h00
Missions du médecin coordonnateur (un enseignant titulaire + un médecin co)	2h00
Le projet de vie personnalisé (un médecin co + une infirmière co)	2h30
Les urgences en EHPAD et à domicile (un médecin co + DAC + un enseignant urgentiste)	2h30
Les libéraux en EHPAD (un médecin co + un représentant des libéraux)	2h00
Fin de vie en EHPAD ou à domicile (un médecin co + un soignant de soins palliatifs)	2h00
Télémédecine en EHPAD/domicile (un enseignant titulaire + un médecin co + un directeur)	1h30
Missions du médecin de dispositif et approche domiciliaire (un enseignant titulaire + un médecin de dispositif)	1h30
La démarche parcours (de soins, de santé, de vie), outils de repérage de la fragilité et de la perte d'autonomie (un enseignant titulaire + un médecin de dispositif + un médecin co)	2h30
EGS et plan personnalisé (un enseignant titulaire)	2h30
Partenaires du dispositif, leur environnement règlementaire et leur organisation. Organisation et fonctionnement de l'offre pour les PA à partir du domicile ; partenaires des dispositifs territoriaux gérontologiques (dont SAU, bénévoles) (un médecin de dispositif + un représentant des libéraux)	2h00
Approche systémique de la complexité en EHPAD et en DAC (un enseignant titulaire + un médecin de dispositif + un médecin co)	3h30
Protocolisation, délégation de tâche, place des IPAG (un enseignant titulaire + un médecin de dispositif + un médecin co + une IPA)	2h30
Evaluation de la formation par les étudiants	1h

#### Enseignement présentiel obligatoirement local (2 jours) : 15 heures

	Durée
Présentation de l'offre de Gériatrie de la filière de territoire et de la filière GHT (Un enseignant titulaire + un directeur)	2h30
Présentation du conseil départemental et de la politique personne âgée (un enseignant vacataire personnel du conseil départemental)	2h30
Présentation de l'ARS et de la politique personne âgée (un enseignant vacataire personnel de l'ARS)	2h30
Présentation des services à domicile du territoire (entre 3 et 5 intervenants vacataires chacun sur des durées complémentaires pour faire 2h30 à la fin)	2h30
Présentation des organisations alternatives à l'hospitalisation dont l'approche clinique domiciliaire (HAD, EMG, réseaux etc...) (idem)	2h30
Présentation des organisations de coordination territoriale existantes (DAC, PTA, MAIA) et de l'organisation territoriale pour les médecins coordonnateurs (associations etc..) (idem)	2h30

#### Modules eLearning national : 68h

- Les différents métiers de la Gérontologie et travail interprofessionnel
- Base du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe)

- Bon usage du médicament, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse
- Evaluation et codage de la perte d'indépendance et de l'état de santé
- EHPAD : historique, fonctionnement, budget
- Dispositifs territoriaux gérontologiques : historique, fonctionnement des DACs, budget
- Démarche éthique, niveau de soins requis
- Missions du médecin coordonnateur EHPAD
- Le projet de vie personnalisé
- Les maladies neurodégénératives en EHPAD et à domicile
- Nutrition / déshydratation en EHPAD et à domicile
- Chutes et troubles de l'équilibre en EHPAD et à domicile
- Télémédecine et e-santé en EHPAD et à domicile
- PUI, circuit du médicament et dotation d'urgence
- PASA et UHR
- Protection judiciaire, expertise
- Sommeil en EHPAD et à domicile
- Douleur en EHPAD et à domicile
- Fin de vie en EHPAD et à domicile
- Relation avec service d'Urgences
- Le bénévole en EHPAD et à domicile
- Animation en EHPAD
- Les libéraux et l'EHPAD
- Les mandataires et l'EHPAD et à domicile
- Plan Bleu, document d'analyse du risque infectieux, vaccination, évènements indésirables graves associés aux soins, risque suicidaire
- Rapport annuel d'activité médicale, évaluation qualité selon référentiel HAS
- Rôle du CVS
- Mission du médecin de dispositif territorial gérontologique
- Notion de démarche parcours (de soins, de santé, de vie) et de plan personnalisé de coordination en santé
- Les partenaires du dispositif, leur environnement réglementaire et leur organisation
- Les maladies neurodégénératives à domicile
- Relation avec service d'Urgences à partir du domicile
- Approche systémique
- Le partage d'information

## IX. Dispositifs de suivi de la formation \*

Gérée par le Collège National des Enseignants en Gériatrie, la plateforme SIDES-NG permet une évaluation de la qualité des contenus de formation en continu.

Une évaluation de la qualité de l'apprentissage et de la satisfaction est réalisée à l'issue de chaque séminaire et en fin de formation permettant de relever des points d'amélioration et collecter des suggestions pour les cours à l'avenir.

Le conseil de perfectionnement est composé de l'équipe pédagogique.

## X. Budget prévisionnel

### A. Financement à coût constant

L'ouverture de la formation entraînera le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : non

L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel) : non

La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : oui

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : pas de besoin supplémentaire car remplacement de la 2<sup>ème</sup> année de la Capacité de Gérontologie

## **B. Paramétrage des droits d'inscription**

Afin d'avoir une uniformité sur l'ensemble du territoire national, le tarif proposé par le Collège National des Enseignants de Gériatrie est de 1 700 euros, dont 243 de droit d'inscription universitaire.

## DIU Coordination en gérontologie

nb: Fixer un seuil permettant l'équilibre budgétaire et pédagogique

nb: selon le niveau d'entrée du DU. Si licence, 170€, si master, 243€.

nb: Fixer un montant permettant l'équilibre budgétaire

	Effectifs minimaux en IA	Droits de base	Droits spécifiques	Somme totale payées par l'inscrit
Etudiant en formation initiale classique	0	0	0	0
Etudiants en formation continue	5	243	1457	1700
Inscrits ayant le profil #3 (REPLACER)	0	0	0	0
Etudiants exonérés des droits spécifiques	0	0	0	0
	5			

Saisir dans les cases vertes uniquement

Diplôme Interuniversitaire Médecine de la personne âgée				Total (€)	Moyenne par étudiant
<b>Recettes</b>				<b>8 500 €</b>	<b>1 700 €</b>
Produit des droits d'inscription : prix unitaire * nb d'étudiants				8 500 €	
<b>Dépenses</b>				<b>4 316 €</b>	<b>863 €</b>
<i>Dépenses d'enseignement</i>				1 144 €	
	HeTD spécifiques au DU	Coût horaire €/HeTD	Coût total		
Heures enseignement - <i>Intervenant extérieur</i>	22	52,00 €	1 144,00 €	1 144 €	
Heure de secrétariat administratif	0	52,00 €	- €	- €	
<i>(ajouter autant de ligne que de catégories d'heures pédagogiques ou péri-pédagogiques prises en charge par le budget du DU)</i>					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>				500 €	
			Coût total		
Restauration et hébergement				- €	
Transport				- €	
Publicité				- €	
Forfait plateforme SIDES-NG par étudiant	Effectifs 5	Tarif du forfait (évaluation haute) 100 €		500 €	
<i>Dépenses administratives refacturées à la composante</i>				1 457 €	
	Population étudiante	Effectifs	Droits spécifiques	Participation de la cohorte aux frais direct	
Etudiant en formation initiale classique		0	- €	20%	- €
Etudiants en formation continue		5	1 457,00 €	20%	1 457 €
Inscrits ayant le profil #3 (REPLACER)		0	- €	20%	- €
Etudiants exonérés des droits spécifiques		0	- €	20%	- €
<i>Participation aux frais de l'établissement</i>				1 215 €	
		Effectifs	Droits de base	Participation de la cohorte aux frais direct	
Etudiant en formation initiale classique		0	- €	100%	- €
Etudiants en formation continue		5	243,00 €	100%	1 215 €
Inscrits ayant le profil #3 (REPLACER)		0	- €	100%	- €
Etudiants exonérés des droits spécifiques		0	- €	100%	- €
<b>Résultat</b>				<b>4 184 €</b>	



## **Accord de coopération pédagogique pour la mise en œuvre du DIU Coordination en Gériatrie**

### **ENTRE**

**L'Université de Strasbourg / Unistra (France)**, sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex, France, représentée par son Président, Professeur Michel DENEKEN, pour la Faculté/IUFR/l'Ecole de Médecine Maïeutique et Sciences de la Santé de Strasbourg, représentée par son Doyen, Professeur Jean SIBILIA.....,

### **d'une part, et**

**Le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) (France)** sise : CHU Grenoble-Alpes, Clinique Universitaire de Médecine Gériatrique, Pavillon Elisée Chatin – CS 10217 GRENOBLE Cedex 9, représenté par son Président, Professeur Gaëtan GAVAZZI (GGavazzi@chu-grenoble.fr),

### **d'autre part**

conjointement désignées par « les partenaires »

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L613-2,  
Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg du  
Vu la décision du Collège National des Enseignants de Gériatrie

Conviennent de ce qui suit :

### **Préambule**

Le DIU Coordination en gériatrie dure un an et fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la Capacité de Médecine de Gériatrie

### **1. Objet de l'Accord**

Le présent accord a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les partenaires à compter de l'année universitaire 2022-2023 (de septembre à septembre) pour parvenir à la délivrance du DIU Coordination en Gériatrie

### **2. Administration de la formation**

Les partenaires nomment chacun un responsable de programme.  
Ces derniers ont toute compétence pour représenter la formation vis à vis des partenaires extérieurs et pour coordonner la mise en place d'un programme d'enseignement cohérent.  
Ils sont également chargés de l'encadrement des étudiants ainsi que de toutes questions relatives à l'admission dans la formation.

:

**Nom et coordonnées des responsables :**

**Université de Strasbourg :**

Responsable pédagogique  
**Professeur Georges KALTENBACH**  
Pavillon Schutzenberger  
Hôpital de la Robertsau  
83 Rue Himmerich  
67091 STRASBOURG Cedex  
[georges.kaltenbach@chru-strasbourg.fr](mailto:georges.kaltenbach@chru-strasbourg.fr)  
(Secrétariat : Mme N. RIEDINGER,  
[nathalie.riedinger@chru-strasbourg.fr](mailto:nathalie.riedinger@chru-strasbourg.fr))

**Collège National des Enseignants de Gériatrie :**

Responsable pédagogique  
**Professeur Gaëtan GAVAZZI**  
*Clinique Universitaire de Médecine Gériatrique,  
CHU Grenoble-Alpes  
Pavillon Elisée Chatin  
CS 10217  
38043 Grenoble CEDEX 9  
[GGavazzi@chu-grenoble.fr](mailto:GGavazzi@chu-grenoble.fr)  
(Secrétariat : Mme A. KEMP,  
[AKemp@chu-grenoble.fr](mailto:AKemp@chu-grenoble.fr)*

Les responsables de la formation sont chargés de mettre en œuvre et de faire respecter le programme pédagogique et les modalités de fonctionnement détaillée en annexe.  
Ils fournissent à leur autorité hiérarchique un bilan de la coopération au moins six mois avant l'échéance du présent Accord.

**3. Inscription des étudiants : de mai à fin septembre**

Les étudiants peuvent s'inscrire dans toutes les Universités françaises où la gériatrie est enseignée, l'Université d'inscription gérant la totalité du parcours de l'étudiant inscrit.

**3.1** Après avoir été sélectionnés selon les modalités détaillées en annexe, les étudiants de la formation s'inscrivent uniquement à l'Université de Strasbourg pour chaque année académique.

Lors de leur inscription administrative à l'Université de Strasbourg, les étudiants obtiennent un Pass Campus. En cas de difficultés, ils pourront s'adresser aux responsables de la formation (voir paragraphe 2).

**3.2** Les étudiants s'acquittent des frais d'inscription et des droits de scolarité à l'Université de Strasbourg

**3.3** Les étudiants inscrits dans la formation souscrivent aux assurances obligatoires (couverture sociale, responsabilité civile). Les étudiants de moins de 28 ans, accueillis à l'Université de Strasbourg, devront obligatoirement souscrire à la sécurité sociale étudiante française.

**4. Soutien de la formation et mesures d'accompagnement des étudiants**

**4.1** Chaque partenaire s'engage à supporter ses propres frais de fonctionnement occasionnés par cette formation.

**4.2** Les partenaires veillent à aider les candidats retenus dans leur recherche de logement et à leur faciliter les démarches pour l'accès aux différents services étudiants.

**4.3** A l'Université de Strasbourg, les étudiants accèdent aux restaurants universitaires, aux bibliothèques, à l'Espace Numérique de Travail (ENT) et à l'ensemble des services étudiants, grâce à leur Pass Campus.

**5. Relevé de notes et délivrance du diplôme**

**5.1** Après validation des exigences de la formation, l'étudiant obtient le diplôme de Coordination en gériatrie qui sera délivré par la Faculté de Médecine Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg.

**5.2** La Faculté de Médecine Maïeutique et Sciences de la Santé de l'Université de Strasbourg délivre également à chaque étudiant un relevé de notes portant sur tous les enseignements validés.

## **6. Validité et durée de l'Accord**

**6.1** Trois exemplaires originaux sont signés par chacun des partenaires.

**6.2** Cet accord entre en vigueur en septembre 2022 et s'applique pour une période d'un an. A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacun des partenaires.

**6.3** Chaque partenaire pourra à tout moment demander la modification ou la résiliation de cet accord, sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision, avec un préavis de six mois.

Pour être valables, ces changements doivent être approuvés par les deux partenaires par voie d'avenant.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les partenaires devront garantir que les étudiants qui, au moment de la cessation, seraient déjà engagés dans leurs études dans le cadre de l'accord, puissent les mener à leur terme, d'après les règles de celui-ci.

## **7. Divers**

Le présent accord comporte **2** annexes :

**Annexe A** : Maquette du DIU Coordination en Gériatrie

**Annexe B** : Budget prévisionnel

A Strasbourg, le .....

A ....., le .....

---

**Professeur Michel DENEKEN**  
Président de l'Université de Strasbourg

---

**Professeur Gaëtan GAVAZZI**  
Président du Collège National des Enseignants de  
Gériatrie

---

**Professeur Jean SIBILIA**

Doyen de la Faculté de Médecine Maïeutique  
et Sciences de la Santé de Strasbourg